



Commission Volontariat

Compte rendu de la réunion du 23 mai 2017 CIS Bletterans Début de séance 19h00

Présents :

BOUVIER Jean-Louis - DELCEY Jacques - QUAND Lionel – CAPELLI Pascal – RONDOT Raphaël – POTEAU-JOFFROY Christophe – PESSE-GIROD Audrey – SERMIER Jean-Baptiste – DORIER Didier – LADANT Michel – AVRIL Mireille – THOMAS Philippe

Plan d'action en faveur des femmes chez les SP

Il semble trop « riche » et demande à être « retrié » en créant des priorités.

Les profils atypiques ne sont pas une nouveauté, ils ont toujours existés dans les centres mais n'étaient pas pris en compte.

Attention à ce que la hiérarchie n'ait pas tendance à évaluer à sa façon l'engagement des personnes atypiques. Il faut mettre en place une grille pour évaluer sans discussion possible.

Pour ce qui est de l'habillement, il est à voir rapidement pour fournir des vêtements typiquement féminins, au niveau de la morphologie (chaussures- tee-shirt ...). D'autres services publics le font déjà.

Des actions rapides peuvent déjà être mises en place dans notre département, par exemple, des vestiaires distincts pour tous les centres.

Il faut peut-être réaliser une formule « Jura » du plan d'action pour le rendre plus « digeste ».

L'embauche des personnes atypiques ne doit pas pénaliser le « quota » des centres (seuil et plafond). Si une personne atypique est embauchée pour une fonction précise (SAP ou INC ou OD) et qu'il ne fait que cette fonction, il ne doit pas pénaliser le centre par rapport au plafond d'embauche d'un sapeur-pompier toutes missions, mais être pris en compte en fonction du quota réalisé.

DIVERS

GFO

Il ne nous paraît pas facile, surtout en milieu rural, que le système refuse un départ de véhicule si le chef d'agrès et le conducteur sont la même personne. (Ce sont des cas rares qui pourraient être acceptés)

Lors de demande de départ VSAV pour transport à 2 SP, il arrive régulièrement que 2 chefs d'agrès soit pris sur la feuille de départ alors que des équipiers sont disponibles. Ceci peut engendrer des problèmes si un deuxième départ doit avoir lieu (FPT). Il peut ne plus avoir de chef d'agrès disponible ce qui rend ce deuxième départ impossible.

Pour information à la hiérarchie, il faudrait s'intéresser rapidement aux départs en retraite des chefs d'agrès 2 équipes dans les 5 ans qui viennent. Elle s'apercevra d'un problème de renouvellement qu'il faudra vite anticiper.

Fermeture du CH St Claude :

L'Union Départementale devrait communiquer pour défendre le CH St Claude car cela défendra aussi le volontariat (les déplacements plus longs en cas de disparition du CH vont pénaliser les SPV car les employeurs n'autoriseront plus leur personnel à se mettre disponible avec des délais d'inter trop longs)

Fin de séance 21h45